

Association POWER INFORMATIQUE
24, rue René Clair
49460 MONTREUIL-JUIGNE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 05/03/2019

Le 05/03/2019 à 14 heures, les fondateurs de l'association *POWER-INFORMATIQUE* se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège social de l'association

Sont Présents :

VAILLANT Philippe, Président, 24 rue René Clair 49460 Montreuil-Juigné
VAILLANT Marie-Paule, Secrétaire, 24 rue René Clair 49460 Montreuil-Juigné
VAILLANT Nicolas, Trésorier, 28 rue de Grioul 49220 GREZ-NEUVILLE

L'assemblée générale désigne M *VAILLANT Philippe* en qualité de président de séance, Mme *VAILLANT Marie-Paule* en qualité de secrétaire de séance et M *VAILLANT Nicolas* assura la qualité de trésorier.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Après l'exposition des motifs du projet de création de l'association et commente de la part du Président, une discussion s'ouvre et un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après 2 heures de débat, nous avons trouvé accords :

- *Dans le nom de l'association*
- *Les objectifs*
- *La viabilité du projet*
- *Le budget prévisionnel*
- *Les éventuels problèmes qui pourraient être rencontrés*
- *Le mode d'action, le fonctionnement et le futur de l'association*
- *La constitution du bureau*

Il a été entendu :

POWER INFORMATIQUE, association loi 1901 à but non lucratif:

-> Permettre l'accès et l'autonomie dans le domaine de l'informatique.

- > Permettre à tous et notamment aux plus reculés dans les campagnes (où ces prestations sont rares) de bénéficier de services informatiques.
- > Permettre à tous et notamment aux plus anciens, de découvrir et maîtriser l'informatique et les nouvelles technologies qui pour beaucoup semblent complexes, grâce à des cours ou des conseils.
- > Rendre accessible l'informatique à tous, notamment aux moins aisés, grâce à des tarifs abordables.
- > Permettre aux petits commerçants ou associations de se promouvoir grâce à la création de visuels, sites internet et réseaux sociaux.

De plus, 100% des bénéfices sont restitué en temps de bénévolat auprès d'associations de jeunes du Nord Anjou* dont vous trouverez les grandes lignes ci-dessous:

Activités multimédia innovantes,

Partage de connaissances autour de l'informatique,

Susciter l'envie de pratiquer les nouvelles technologies,

Produire des images pour la promotion d'associations s'occupant de jeunes...

L'argent récolté sert à **dédommager les dépenses liées à l'activité de l'association.**

Achats matériel: ordinateur portable, drone, tablette drone, accessoires informatique et drone, licences logicielles, documentation...

Les frais administratifs: frais bancaires, assurances...

Les frais de communication: hébergement de site, cartes de visite...

Les frais courants: les frais de consommables, papeterie...

les frais kilométriques

et autres frais liés directement au bon fonctionnement de l'association.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. L'ensemble des items ci-dessus ont été validés par l'ensemble des membres. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Votes pour : 3 voix

Votes contre : 0 voix

Votes blanc : 0 voix

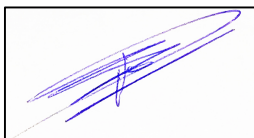
Ne se prononce pas : 0 voix

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « 05/03/2020 ».

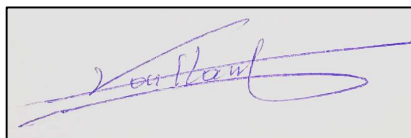
Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signatures

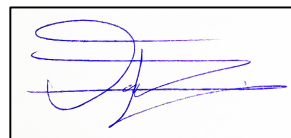
**VAILLANT Philippe
(Président)**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical stroke, enclosed in a black rectangular box.

**VAILLANT Marie-Paule
(Secrétaire)**

A handwritten signature in blue ink, featuring a cursive style with a prominent 'V' and 'a', enclosed in a black rectangular box.

**VAILLANT Nicolas
(Trésorier)**

A handwritten signature in blue ink, characterized by a large, stylized 'N' and 'V', enclosed in a black rectangular box.